



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



05135428



21 SEP. 2005
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/09/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **COST-AGRI**

Forme juridique **SOCIETE ANONYME**

Siège **FERME DE LA COSTERIE 1 à NEUPRE**

N° d'entreprise **447972130**

Objet de l'acte : **Expression capital en Euros - adaptation des statuts**

D'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire reçu par Maître Claude DIZIER, Notaire à Nandrin, le vingt septembre deux mille cinq, il résulte que

l'Assemblée générale extraordinaire décide de

- 1 exprimer le capital en euros, soit SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT SEPTANTE TROIS EUROS TRENTÉ HUIT CENTS (61 973,38) et modifier l'article 5 des statuts,
2. adapter les statuts au Code des Sociétés et en conséquence modifier les articles 1, 5, 8, 9, 11, 12, 23, 24, 26, 27, 31, 38, 40, 41, 42, 47, 48 et 52 et supprimer les articles 6 et 7 des statuts,
3. conférer tous pouvoirs à l'administrateur délégué pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME(s)

Claude DIZIER

Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature